

Méfiez-vous des démarcheurs: la police des Hauts-Pays lance à un appel à la prudence

sudinfo.be/id585154/article/2022-12-05/mefiez-vous-des-demarcheurs-la-police-des-hauts-pays-lance-un-appel-la-prudence

Par sudinfo.be

December 5, 2022



« Nous avons été informés cette semaine de la présence d'un démarcheur faisant du porte-à-porte dans l'entité pour vendre des cartes au profit d'une ASBL qui viendrait en aide à la police et aux pompiers », explique la police des Hauts-Pays. « Nous tenons à préciser que bien que l'ASBL en question existe, les policiers, pompiers et autres services de secours ne sont en aucun cas bénéficiaires de ces dons. »



DÉMARCHAGE INTERDIT !

*Sauf autorisation
communale, le
démarchage à domicile
est interdit dans les
communes de la zone de
police des Hauts-Pays.*

**En cas d'agissement suspect,
formez le 101 !** 



ZONE DE POLICE DES HAUTS-PAYS

La police lance un appel à la vigilance. - Zone de police des Hauts-Pays

Lire aussi [Levez le pied dans les Hauts-Pays: la police met en service 4 nouveaux radars tronçons et 3 radars fixes!](#)

La zone rappelle que le démarchage à domicile est soumis à une autorisation communale. « La présentation, à première demande, d'une carte de vendeur délivrée par le ministère est obligatoire. Dans ce cas précis, la personne ne possédait ni d'autorisation, ni carte d'ambulant et a donc été invitée à cesser son porte-à-porte séance tenante. »

Si vous êtes amenés à constater une situation similaire, n'hésitez pas à former le 101.